saintmarcellin

#19 - MARS - AVRIL 2024

MAGAZINE

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE : UNE PRIORITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

8

J'ÉCONOMISE L'EAU AU JARDIN : VIVE LES OYAS !

1 pot en terre non teinté, non émaillé pour laisser passer l'eau, 1 soucoupe ou 1 assiette, 1 bouchon en liège (grosseur en fonction du trou du pot)

Bouchez le trou au fond du pot à l'aide du bouchon en liège en le laissant dépasser de quelques centimètres vers l'extérieur. Il est préférable que le bouchon soit un peu plus large que le trou afin que le tout soit bien étanche.

Choisir un emplacement parmi les légumes ou les fleurs et faire un trou dans lequel on enterrera le pot qui devra dépasser de quelques centimètres au-dessus de l'ouverture. Remplir d'eau puis couvrir avec la soucoupe ou l'assiette.

Pour conserver une terre humide, vous pouvez pailler autour de l'Oya.

Si vous voulez nous faire part de vos recettes et autres conseils antigaspi, vous pouvez les envoyer à :
communication@saint-marcellin.fr

AIDE D'URGENCE EN CAS DE VIOLENCES CONJUGALES

La Caisse d'allocations familiales (Caf) verse une aide financière permettant à la victime de s'éloigner de l'auteur des violences et de faire face aux dépenses immédiates.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes personnes victimes (homme, femme) ; allocataires ou non ; en cours de séparation ou non ; ayant déjà quitté la personne violente au moment où elles entament les démarches pour en faire la demande ; avec ou sans enfant à charge et quelles que soient ses ressources.

2 conditions pour la solliciter :

- que les violences soient attestées juridiquement et aient eu lieu au cours des 12 mois précédents la demande (dépôt de plainte, ordonnance de protection...)
- être en situation régulière sur le territoire français (hors visa de tourisme)

Cette aide est versée en 1 fois dans un délai de 3 à 5 jours à partir de la demande, sous forme d'une aide non-remboursable ou d'un prêt sans intérêt.

Son montant est calculé en fonction des ressources et du nombre d'enfants de moins de 21 ans à charge ou non.

Demandez l'aide en ligne à la Caf (www.caf.fr) ou la MSA (www.msa.fr) ou à l'accueil des 2 organismes.

EMPLOIS SAISONNIERS D'ÉTÉ

La ville propose des emplois saisonniers d'été. Vous êtes étudiant.e, vous avez au moins 18 ans, êtes Saint-Marcellinois.e. et vous souhaitez travailler dans les accueils de loisirs ou aux services techniques de la ville, candidatez jusqu'au 31 mars.

www.saint-marcellin.fr

INFOS PRATIQUES

MAIRIE
21 place d'Armes
Tél. : 04 76 38 41 61
communication@saint-marcellin.fr

Horaires d'ouverture
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi :
8 h 30 > 12 h/13 h 30 > 17 h

CCAS
Espace Riondel – 2 boulevard Riondel
Tél. : 04 76 38 81 21

Horaires d'ouverture
Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
8 h 30 > 12 h/13 h 30 > 17 h
Jeudi : 8 h 30 > 12 h

LA FABRIK des initiatives citoyennes (centre social)
Espace Riondel – 2 boulevard Riondel
Tél. : 04 76 38 81 31

MAISON BEAUSOLEIL
33 avenue du Vercors

1/3 LIEU NUMÉRIQUE
52 boulevard du champ de Mars
Tél. : 04 76 38 81 21

LE DIAPASON
11 rue Jean Rony
Tél. : 04 76 64 57 56

FRANCE SERVICES
- Espace Riondel – 2 boulevard Riondel
  Tél. : 04 76 38 81 31
- 2 avenue du Collège
  Tél. : 04 76 88 76 67

SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ
7 rue du Colombier
Tél. : 04 76 38 45 48

MAISON DU DÉPARTEMENT SUD GRÉSIVAUDAN
Avenue Jules David
Tél. : 04 76 36 38 38

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE
1 boulevard du champ de Mars
Tél. : 04 76 38 02 91

CINÉMA LES MÉLIÈS
Boulevard Riondel

DÉCHÈTERIE
Route de la Croix de May
38160 Saint-Sauveur
Tél. : 04 76 38 66 03

Horaires d'ouverture
Lundi, mercredi et jeudi :
9 h > 12 h/13 h 30 > 18 h
Mardi et vendredi : 10 h > 18 h
Samedi : 9 h > 18 h

saintmarcellin
#19 MARS – AVRIL 2024
Magazine de la ville de Saint-Marcellin

www.saint-marcellin.fr

Directeur de la publication : Raphaël Mocellin • **Rédactrice en chef :** Valérie Treilleford • **Conception :** New Deal • **Mise en page :** Ana Cerqueira-Monteiro • **Crédit photos :** Service communication, Stock Adobe, Droits réservés, Virginie Laurencin, Stéphanie Carlizza • **Impression :** Imprimerie Notre Dame – 80 rue Vaucanson – ZA Pré Millet – 38330 Montbonnot • ISSN 1282-8238 – Dépôt légal à parution – 5 100 exemplaires • **Diffuseur :** DIP.

ÉDITORIAL

RAPHAËL MOCELLIN

Maire de Saint-Marcellin

POUR UN CADRE DE VIE **AGRÉABLE ET APAISÉ**

Cette année, la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars prendra plus d'ampleur avec de nombreuses animations. L'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu démocratique essentiel, tout comme la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

La nouvelle équipe du cinéma vous donne rendez-vous à partir du 6 mars pour découvrir une programmation dynamisée avec de nombreuses nouveautés. Nous avons tenu à préserver cet équipement emblématique profondément enraciné dans l'histoire de Saint-Marcellin. Le cinéma s'associera d'ailleurs aux animations programmées par la ville dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes.

> *« La ville mène une politique active en matière de tranquillité publique pour favoriser le bien-être des Saint-Marcellinoises et des Saint-Marcellinois et lutter contre les incivilités. »*

Le champ de Mars se transforme sous nos yeux. Avant l'été, nous pourrons profiter d'un grand parc urbain en plein centre-ville. Doté de transats, de bancs, d'un espace de convivialité et d'un mail piéton agréablement ombragé, le long des commerces, ce nouvel aménagement va renforcer l'attractivité de notre ville.
Se sentir bien dans sa ville, c'est aussi bénéficier d'un cadre de vie apaisé. Pour cela, la ville mène une politique active en matière de tranquillité publique pour favoriser le bien-être des Saint-Marcellinoises et des Saint-Marcellinois et lutter contre les incivilités.

En ce début de printemps, je vous invite à participer au Carnaval qui se tiendra le 23 mars. Cet événement incontournable promet une ambiance festive et chaleureuse, et j'espère sincèrement que vous serez nombreux à y participer.

SOMMAIRE

4 | CAPTURER L'INSTANT

6 | L'ESSENTIEL DE L'ACTU

GRAND FORMAT
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE : UNE PRIORITÉ DE LA MUNICIPALITÉ **8**

11 | INITIATIVE

12 | URBANISME

13 | HISTOIRE

14 | ON A VOTÉ

15 | OPINIONS POLITIQUES

Capturer L'INSTANT

DES VŒUX SOUS LE SIGNE DE L'OLYMPISME

Le 20 janvier, le maire Raphaël Mocellin et les élus sont allés à la rencontre des habitants et des commerçants au cours d'une déambulation animée par la Batucada des Grands Loups. Ils ont également inauguré, à la salle polyvalente, les animations pour enfants : patinoire prêtée par les Brûleurs de loups, jeux et e-sport. Au Forum, le maire Raphaël Mocellin, le conseil municipal et le conseil municipal jeunes ont adressé leurs meilleurs vœux 2024 aux Saint-Marcellinois, venus nombreux assister à la cérémonie. Après le film rétrospectif de 2023, les échanges se sont poursuivis autour du verre de l'amitié et de la galette des rois.

LE SAINT-MARCELLIN IGP FÊTE SES 10 ANS

Une belle journée de partage était organisée le 15 janvier par le Comité pour le Saint-Marcellin IGP. Elle a réuni Raphaël Mocellin, maire de Saint-Marcellin, des élus et acteurs de la filière pour célébrer les 10 ans de l'obtention de l'IGP qui a permis à notre petit fromage rond d'être officiellement reconnu pour sa qualité !

CLASSE DE NEIGE À SAINT-LÉGER-LES-MÉLÈZES

Le maire Raphaël Mocellin et Imen De Smedt (adjointe à la politique de l'éducation, de la jeunesse, de la famille et du numérique) se sont rendus le 7 février à Saint-Léger-Les-Mélèzes où séjournaient 3 classes (1 classe de l'école du Centre, 1 classe de l'école du Stade et 1 classe de l'école de la Plaine) du 1er au 9 février. Les 57 enfants avaient un programme bien rempli : ski, sorties raquettes, visite d'une ferme, atelier nature et cours. 9 jours au grand air pour les jeunes Saint-Marcellinois !

UNE PATINOIRE À SAINT-MARCELLIN

Fin janvier, de nombreux enfants sont venus profiter de la patinoire synthétique et mobile prêtée par les Brûleurs de Loups. Les enfants des accueils périscolaires ont également pu en bénéficier.

LE RELAIS ISÈRE TERRE DE JEUX À SAINT-MARCELLIN

Saint-Marcellin, seule ville labellisée Terre de jeux du territoire de SMVIc, a accueilli du 12 février au 25 février le relais Isère terre de jeux et a organisé une série d'événements sportifs et culturels en lien avec les associations saint-marcellinoises. Une occasion pour les Saint-Marcellinois de profiter d'initiations diverses et de démonstrations et de vivre en avance l'ambiance des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Un micocoulier de Provence, symbole du passage du relais à Saint-Marcellin et de l'héritage des Jeux olympiques, a été planté en lien avec le conseil municipal jeunes.

BUDGET PARTICIPATIF

À VOUS DE DÉCIDER !

La ville a lancé en septembre 2023 la deuxième édition du budget participatif doté d'une enveloppe de 20 000 €. Après la phase de dépôt des projets et l'étude de faisabilité, voici venue celle du vote !

Le budget participatif est un nouvel outil de participation citoyenne mis en œuvre pour intégrer les Saint-Marcellinois au cœur de l'action communale. Pour cette deuxième édition, 12 dossiers ont été déposés. Après l'étude de faisabilité, 2 projets ont été jugés conformes au cahier des charges.

2 projets soumis au vote

■ *Le Coteau pause-lien-info* est un aménagement, à l'entrée du quartier des Coteaux, d'un ensemble 3 en 1 : 1 point repos (1 ou 2 bancs avec protection contre le soleil), 1 point d'informations (1 panneau d'affichage), 1 point culture (une boîte à livres). Le but est de renforcer les liens entre les habitants du quartier. Porteuse du projet : Wahiba Robert.

■ *Carrés potagers.* L'idée est d'équiper la commune avec des carrés potagers. Outils pédagogiques avec leur système de récupération des eaux de pluie et d'arrosage, ils sont conçus de manière à laisser remonter l'évaporation du réservoir dans la jardinière afin de garder le substrat humide. Porteur du projet : Boris Tonarelli.

Les projets sont présentés sur le site de la ville et les votes sont ouverts jusqu'au 30 avril (par internet ou en remplissant un bulletin mis à disposition à l'accueil de l'hôtel de ville et à l'accueil de l'espace Riondel). Le projet lauréat verra le jour en 2024.

DÉPLACEMENTS

LE TRANSPORT À LA DEMANDE ÉVOLUE

Au 1er mars, le transport à la demande (TAD) évolue. Désormais, il concernera les personnes de plus de 70 ans (sans moyen de transport et ayant un problème de mobilité) ou justifiant d'un handicap (permanent ou temporaire). Les tarifs seront calculés en fonction des revenus.

TAD, mode d'emploi

Le service de Transport à la demande favorise la mobilité des personnes âgées ou en situation de handicap pour des trajets exclusivement à l'intérieur de Saint-Marcellin. Les utilisateurs peuvent bénéficier – sur réservation un jour à l'avance – d'un aller-retour par jour et par personne du lundi au samedi de 8 h à 19 h (sauf les dimanches et jours fériés). Le service est assuré par des taxis conventionnés et s'effectue de porte-à-porte. L'usager doit être prêt devant chez lui et il n'est pas possible de transporter les courses jusqu'au domicile.

Pour en bénéficier

Pour bénéficier du service, il faut remplir un dossier (une fois par an) auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS). Une carte de transport est alors remise. 3 tranches de tarifs, calculées en fonction du revenu fiscal, sont appliquées (de 2,80 € à 6,70 €), le CCAS prend en charge le reste du coût du transport (de 0,60 € à 4,50 €).

Á noter qu'au 1er mars, les anciennes cartes de transport à la demande ne sont plus valables.

Contact : 04 76 38 81 21

ÉVÉNEMENT

PROMOUVOIR LES DROITS DES FEMMES

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars, la ville organise une série d'animations pour sensibiliser et promouvoir les droits des femmes.

Demandez le programme !

Les animations sont gratuites.

VENDREDI 8 MARS

■ 9 h – 11 h 30 – Exprimez vos idées et personnalisez votre tee-shirt avec votre slogan préféré ! *Au Fablab du 1/3 lieu numérique*

■ 9 h –13 h – Rencontrez les professionnels du Réseau de lutte contre les violences faites aux femmes, intrafamiliales et aide aux victimes du Sud Grésivaudan. *Hall du supermarché Leclerc à Chatte*

■ 10 h 30 – 12 h – Découvrez les « Femmes à l'université » et les « Femmes à l'ère numérique ». *Au Campus connecté*

■ 12 h – 13 h 30 – Connaissez-vous « les artistes femmes dans l'art pictural » ? Un quiz ludique pour promouvoir l'égalité femmes-hommes dans la culture *Au 1/3 lieu numérique*

■ 14 h –17 h – Maîtrisez les outils numériques pour accéder à vos droits ! *Au 1/3 lieu numérique*

■ 17 h 30 – 19 h – Vibrez avec l'opéra de Verdi *La Traviata* – Avec la Micro-Folie – *Au campus connecté*

■ 18 h – 18 h 45 ou 18 h 45 – 19 h 30 – Initiez-vous au self-défense – 2 ateliers au choix pour découvrir des gestes simples pour se protéger ! En partenariat avec le SMAD – *Au 1/3 lieu numérique*

■ 18 h 30 – *Sois belle et t'endors pas* avec la compagnie Mine de rien – En adaptant le conte de *La Belle au bois dormant*, la compagnie Mine de rien raconte l'histoire de l'évolution du droit des femmes à travers le monde sur les trois derniers siècles. *Salle polyvalente*

Au cinéma Les Méliès

Tarifs spéciaux : 5 € (adultes), 4 € (enfants)

MERCREDI 6 MARS

■ 16 h – Ciné-goûter *Capitaine !* (jeune public) – Goûter offert

■ 18 h – *Be Natural, l'histoire cachée d'Alice Guy*

VENDREDI 8 MARS

■ 20 h – Ciné-débat *Les petites victoires*

SAMEDI 9 MARS

■ 16 h – Ciné-goûter *Calamity* (jeune public) – Goûter offert

Soirée l'Italie met à l'honneur le courage des femmes

■ 18 h – *Primadonna*

■ 20 h 30 – *Il reste encore demain* (avant-première)

DIMANCHE 10 MARS

■ 11 h – *Debout les femmes !*

■ 11 h – *Rebelle* (jeune public)

■ 16 h – *La nouvelle femme* (avant-première)

Info+ **www.saint-marcellin.fr**

MA BANQUE ET MOI, DES RELATIONS À VIE !

Dans le cadre de la semaine de l'éducation financière, le Département de l'Isère en lien avec la ville, le Centre communal d'action sociale (CCAS) et ses partenaires organise le 20 mars au 1/3 lieu numérique une journée de sensibilisation « Ma banque et moi : des relations à vie ».

■ **9 h–10 h –** Gère ton budget avec ton téléphone ! Atelier de médiation numérique sur inscription au 04 76 38 81 21

■ **10 h–10 h 30 –** Accueil café

■ **10 h 30–12 h –** Conférence quiz avec la Banque de France

■ **13 h 30–14 h –** Accueil café

■ **14 h –** Présentation de l'association de consommateurs Conseil logement et cadre de vie (CLCV)

■ **14 h 30–16 h –** Sketches et débat en présence de la Banque de France et de la CLCV

■ **14 h–16 h 30 –** Fabrique ta tirelire ! Atelier au FabLab à partir de 8 ans, sur inscription au 04 76 38 81 21. Les enfants devront être accompagnés d'un adulte.

■ **18 h 30–20 h 30 –** Café philo citoyen : Argent et société on en parle ? Maison Beausoleil

REPAS AU FOYER-RESTAURANT

Prendre un repas au foyer-restaurant, c'est la possibilité pour les personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap de partager un repas équilibré, servi à table dans un cadre convivial, riche en discussions et en lien social. Des jeux de société sont organisés chaque vendredi après-midi et des animations ont lieu chaque mois (célébration des anniversaires, rencontres intergénérationnelles avec les enfants des écoles et des accueils de loisirs).

Tarifs : 5,50 €, 7,50 € ou 9,50 € le repas (en fonction des ressources). Les tarifs sont identiques pour le service de portage à domicile.

Sur réservation au 04 76 38 61 03

Foyer-restaurant – 2 boulevard Riondel

VACANCES DE PRINTEMPS DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS

Les accueils de loisirs Les P'tits Loups (3-6 ans), les Grands Loups (6-11 ans) et Activ'Jeunes (11-17 ans) fonctionneront du 15 au 26 avril. **Inscriptions aux activités du 20 au 29 mars.**

Info+ **www.saint-marcellin.fr**

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE : UNE

Favoriser le vivre-ensemble, être au contact et à l'écoute des habitants, lutter contre les incivilités, tels sont les objectifs développés par la ville en matière de tranquillité publique. Décryptage.

L'État est garant de la sécurité publique, la ville y contribue par son pouvoir de police administrative et judiciaire.

POLICE MUNICIPALE : DES AGENTS DE TERRAIN

Des professionnels assermentés

En coordination avec la gendarmerie nationale, les agents de la police municipale, placés sous l'autorité du maire Raphaël Mocellin, ont pour mission d'assurer l'ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques. Les policiers municipaux sont agréés par le représentant de l'État et le procureur de la république, puis assermentés. Ces professionnels sont formés tout au long de leur carrière (formations obligatoires, sessions d'entraînement…).

Des missions de police administrative

Les agents de la police municipale effectuent quotidiennement des patrouilles de terrain (à pied, en VTT ou en voiture). La police municipale veille à la sécurité des personnes et des biens, assure une présence devant les établissements scolaires et lors d'événements de la commune (fêtes, cérémonies, marchés, manifestations…), est garante de la tranquillité publique (nuisances, bruits, troubles du voisinage…), de la salubrité publique (lutte contre les dépôts sauvages, les déjections canines…). La police municipale travaille également en étroite collaboration avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) autour des situations de logements insalubres. Elle lutte aussi contre les stationnements sauvages (stationnement de plus de 7 jours).

Des missions de police judiciaire

La police municipale veille au respect des arrêtés du maire, peut verbaliser les infractions routières, au code de l'environnement, à la législation sur les chiens dangereux et les nuisances sonores.

Collaboration avec la gendarmerie nationale

Les échanges entre la police municipale et la gendarmerie sont quotidiens. Les agents de la police municipale ont d'ailleurs contribué à la résolution de plusieurs enquêtes judiciaires. Une convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'État (2024-2027) vient d'être signée. Elle va permettre de poursuivre et d'accroître la complémentarité entre la police municipale et la gendarmerie nationale.

LA POLICE MUNICIPALE EN QUELQUES CHIFFRES

4 policiers municipaux

1 ASVP
(agent de surveillance de la voie publique)

2 véhicules

2 VTT

1 radar

63 caméras
(au 2e semestre 2024)

Caméras piétons
(premier semestre 2024)

PRIORITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

Mutualisation avec Vinay

Désormais, une convention permet aux polices municipales saint-marcellinoise et vinoise de renforcer mutuellement leurs effectifs lors de manifestations (fête de la Rosière, marché de Noël…).

Prévention des risques majeurs

Face aux risques majeurs, l'anticipation, la préparation et l'implication sont des facteurs de protection. À Saint-Marcellin, le Plan communal de sauvegarde (PCS) a été mis à jour. En 2023, 2 exercices ont été réalisés auxquels la police municipale a participé.

Déploiement de la vidéoprotection et de la vidéoverbalisation

Le dispositif de vidéoprotection est complémentaire aux moyens humains. L'installation de caméras de vidéoprotection est soumise à l'obtention d'une autorisation d'installation par la préfecture. Les premières installations dans la commune remontent à 2011. Tous les secteurs de la commune seront progressivement couverts. Le secteur de la Saulaie et celui du champ de Mars seront totalement équipés au second semestre 2024. La ville a reçu les autorisations nécessaires à l'instauration de la vidéoverbalisation qui va concerner notamment la lutte contre les infractions routières, les comportements routiers inciviques et les dépôts sauvages.

PAROLE D'ÉLUE

Monique VINCENT
1ère adjointe à la politique des affaires générales, des ressources financières et humaines, de la démocratie participative et de la tranquillité publique

« La tranquillité publique, c'est l'affaire de tous : de l'État, par l'exercice de la justice et de la sécurité publique ; de la commune, par le déploiement d'actions de sensibilisation et de sanction et des Saint-Marcellinois par leur civisme et leur attention aux autres qui peuvent, par des gestes simples et élémentaires, contribuer au bien-être de leurs concitoyens. La ville est à l'écoute des demandes des citoyens et des commerçants. »

Des activités **de sensibilisation**

La police municipale en lien avec le service éducation dispense plusieurs heures de sensibilisation à la conduite à vélo pendant le temps périscolaire. Elle a également participé à une animation avec l'association Roulavélo pour promouvoir les équipements obligatoires et recommandés, la nuit, pour les cyclistes et a participé au forum de la sécurité et de la défense organisé par la Mission locale jeunes Saint-Marcellin Vercors Isère.

Sensibilisation à la conduite à vélo

Lutte contre les incivilités

Les dépôts sauvages d'encombrants ou de déchets représentent un défi pour la ville. La Municipalité complète l'entretien des points d'apport volontaire assuré par Saint-Marcellin Vercors Isère communauté. La ville mène également régulièrement des campagnes de communication pour lutter contre les déjections canines.

DES OUTILS COMPLÉMENTAIRES

Rappel à l'ordre

Cette procédure permet aux élus (Raphaël Mocellin, Monique Vincent et Jean-Yves Balestas, également co-président du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) après avis du Procureur de la République, de convoquer une personne afin de procéder à un rappel des règles de droit, pour des faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité dans la commune.

Conciliateurs de justice

Des permanences des conciliateurs de justice ont lieu en mairie tous les 15 jours. Leur rôle est d'accompagner les parties dans la recherche d'une solution amiable à leur différend.

Permanences de justice de proximité

La ville accueille des audiences de proximité. Ce dispositif est destiné à rapprocher la justice des collectivités et des justiciables auteurs, mais surtout victimes d'infractions pénales.

PAROLE D'ÉLU

André GILOZ

conseiller municipal délégué en charge de la vie quotidienne

« Les déchets, les déjections canines, le stationnement gênant d'un véhicule ou les trottinettes sur les trottoirs sont quelques exemples de comportements qui peuvent gêner chacun d'entre nous. Alors adoptons les bons gestes pour conserver une ville agréable à vivre ! »

Opération **tranquillité vacances**

Dans sa lutte contre les cambriolages, la ville invite les Saint-Marcellinois, qui prévoient de s'absenter plusieurs jours de leur domicile, à s'inscrire auprès de la police municipale en lien avec la gendarmerie nationale. Des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile. Ce service est totalement gratuit.

Police municipale
2 avenue du Collège
04 76 38 69 26
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 17 h 30, samedi de 9 h à 14 h 30. Ouverture à 7 h 30 et fermeture à 18 h 30 deux jours par semaine.

INITIATIVE

PARTICIPEZ À **LA FABRIK DE DEMAIN**

La Fabrik des initiatives citoyennes renouvelle son projet social qui va définir sa feuille de route de 2025 à 2028. Une démarche collaborative à laquelle vous êtes invités à participer !

La Fabrik – qui dépend du Centre communal d'action sociale – est devenue en quelques années un lieu ressource pour les habitants. Agréée espace de vie sociale en 2018, puis centre social depuis 2021, La Fabrik va rédiger en 2024 son projet social pour obtenir le renouvellement de son agrément auprès de la Caisse d'allocations familiales (Caf).
Le précédent projet social (2021-2024) s'articulait autour de 4 axes : l'accueil et l'écoute active des habitants, l'accès aux droits, l'accompagnement des familles et le développement des loisirs et de la culture.

Les différentes étapes

De janvier à mars, l'équipe de La Fabrik va réaliser un diagnostic participatif : questionnaire, recueil de la parole des fabricoeurs (bénévoles, membres des commissions de La Fabrik, porteurs de projets…), analyse des données de l'Insee ou des besoins sociaux… Le 3 mai, une fête sera organisée pour présenter les résultats de cette enquête et réfléchir collectivement à l'avenir du centre social.
Ensuite, les grands axes et les objectifs seront définis avant la rédaction du nouveau projet social pendant l'été. Le dossier devra être déposé en novembre prochain.

Dates clés

Jusqu'au vendredi 8 mars :
questionnaire à remplir sur
www.saint-marcellin.fr/centre-social-la-fabrik

Vendredi 3 mai – 16 h à 19 h
Espace Riondel : fête pour présenter les résultats de l'enquête

2 lieux

Maison Beausoleil
33 avenue du Vercors
Lundi, mercredi et vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Espace Riondel
2 boulevard Riondel
Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, jeudi de 9 h à 12 h

Tél. : 04 76 38 81 31

PAROLE D'ÉLUE

Imen DE SMEDT
adjointe à la politique de l'éducation, de la jeunesse, de la famille et du numérique

« La Fabrik est un projet vivant, en mouvement, un lieu ressources ouvert à tous. La force de la Fabrik, c'est l'engagement des bénévoles, des usagers, des fabricoeurs comme ils aiment se nommer qui impulsent et animent les activités du centre social. Avec ce nouveau projet social, nous allons réinterroger les besoins des habitants pour y répondre ou les orienter vers les acteurs compétents. »

URBANISME

LE NOUVEAU CHAMP DE MARS SE DESSINE

Débutés en octobre 2023, les travaux du champ de Mars se poursuivent. Objectif : créer un espace plus vert et plus convivial.

La réalisation d'un grand parc urbain de 4 500 m², la mise en valeur de la fontaine, le changement des revêtements, l'installation de nouvelles assises, la création d'un mail piéton le long des commerces sont en cours. Depuis le 5 février, l'avenue du Collège est fermée à la circulation pour les travaux de réseaux et de surface. Ces aménagements ont permis la modernisation des réseaux qui étaient vieillissants : réseaux humides (eaux usées, pluviales et potables) et électriques. Ils permettront aussi de changer le visage de Saint-Marcellin et de rendre l'accès au centre bourg plus convivial et mieux adapté au changement climatique.

Une concertation avec les commerçants

Après concertation avec l'union commerciale, la ville a fait le choix de fermer l'avenue du Collège en continu du 5 février à mi-mai. L'accès piéton jusqu'à la place d'Armes est préservé. La circulation des voitures est possible par la rue Lamartinière en double sens en circulation alternée. Pour repartir de la place d'Armes, une aire de retournement devant la mairie a été aménagée. La sortie par la rue Cardinal reste possible pour les véhicules légers.

Une campagne de communication a été réalisée pour informer les Saint-Marcellinois du nouveau plan de circulation, rappeler que les 114 places de stationnement du champ de Mars sont gratuites (comme la totalité des places à Saint-Marcellin), le bon usage de la zone bleue (limitation du stationnement à 1 h 30) sur la place d'Armes et indiquer que les commerces restent ouverts pendant la durée des travaux dont la fin est prévue pour mi-mai.

PAROLE D'ÉLU

Christian DREYER
adjoint à la politique du développement durable, de l'urbanisme, des travaux et de la gestion des risques

« 6 entreprises interviennent simultanément pour réaliser les travaux de réseaux et de surface afin de réduire la durée des travaux et de minimiser les impacts pour les habitants et les commerçants. Les entreprises mettent tout en œuvre pour finir le plus tôt possible. »

MOUSTIQUES TIGRES, FRELONS ASIATIQUES, PIGEONS

ADOPTONS LES BONS GESTES

Le moustique tigre

Le moustique tigre est implanté depuis 2020 à Saint-Marcellin. Il ne se déplace que dans un rayon de 150 mètres. Il se développe dans de petites quantités d'eau. Pour limiter sa prolifération, chacun doit supprimer les gîtes larvaires présents sur sa propriété. Pour cela, adoptons les bons gestes :

- Éliminez les endroits où l'eau peut stagner
- Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie
- Couvrez les réservoirs d'eau et piscines
- Éliminez les lieux de repos des moustiques (fruits au sol, sources d'humidité, hautes herbes…)

Le frelon asiatique

Le frelon asiatique poursuit sa progression. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.
Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur : www.frelonsasiatiques.fr

Ne pas nourrir les pigeons

Cette mesure s'explique pour 2 raisons :

- Le surpeuplement de pigeons provoque des nuisances dans les espaces urbains : bruits, dépôts de fientes, dégradations d'immeubles.
- Les pigeons peuvent transmettre des maladies aux animaux de compagnie, voire aux humains.

HISTOIRE

NOUVELLE SÉQUENCE POUR LE CINÉMA LES MÉLIÈS

Après plus de 80 ans d'existence, le cinéma Les Méliès va écrire une nouvelle séquence de son histoire. Traveling arrière sur ses débuts et gros plan sur son avenir.

Moteur ! Première scène, en février 1942, *Les Gangsters du Château d'If* est le premier film diffusé au cinéma Les Méliès – que l'on appelle alors l'Eden. Le cinéma est exploité par Jean-Baptiste Bouthéon. C'est le succès presque immédiat, pas seulement pour les films, un concert de Fredo Garzoni en mai 1942 est, en effet, organisé. En 1945, à l'Eden, Françoise Quoirez (qui deviendra Françoise Sagan) découvre dans les « Actualités » les camps d'extermination nazis. Elle avait tout juste dix ans et s'en est souvenu toute sa vie.

Le 1er octobre 1972, les Bouthéon transfèrent l'exploitation du cinéma « Eden » à Gérard Hernicot qui cesse l'exploitation du cinéma en 1978. Le cinéma rouvre en 1983 grâce à Roland Marguin qui entame des travaux d'envergure. C'est à cette époque qu'est apparu le nom Les Méliès. La première projection se déroule le 14 novembre 1983.
En 1992, la commune rachète le fonds de commerce et confie en location gérance l'exploitation du cinéma à Jean-Michel Nabert qui accumule les dettes. La liquidation judiciaire est prononcée le 1er décembre 1995. Le contrat de location-gérance est résilié.

Préserver l'existence du cinéma

La ville confie en 1996 à la société Frédéric Ratajczyk la location gérance du cinéma. En 2012, l'exploitation est assurée sous la forme d'une Délégation de service public (DSP) jusqu'au 31 janvier 2024.
Depuis quelques années, l'exploitation des salles de cinéma est en profonde mutation. La ville a souhaité préserver l'existence d'un cinéma, service culturel bénéficiant à l'ensemble du territoire. Un appel à projet a été lancé en décembre 2023. 3 dossiers on été déposés, 2 candidatures étaient recevables : la société Frédéric Ratajczyk et la SARL Cinéode. Une commission cinéma composée d'élus de la majorité et de l'opposition s'est réunie le 25 janvier. L'offre de Cinéode a été retenue à la majorité des membres de la commission. La délégation de service public confiée à la société Frédéric Ratajczyk est prolongée jusqu'au 3 mars 2024 pour permettre la transition avec le nouvel exploitant. Le début de l'exploitation par Cinéode est prévu le 6 mars.

Article réalisé avec l'aide de Jean Briselet.

CRÉATIONS

CORDONNERIE BANCEL

Depuis le 16 janvier Séverine Robin a ouvert une cordonnerie multiservices. Elle propose de la réparation d'objets en cuir (chaussures, sacs, portefeuilles…), reproduction de clés, gravure, tampons et des produits à la vente : ceintures, lacets…
Horaires d'ouverture : mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30, samedi de 9 h à 16 h

11 Grande rue – 04 38 90 21 58

LA HALLE AU SOMMEIL

Lucas François a ouvert son magasin depuis le 6 janvier. Il propose des matelas, de la literie, des canapés, des canapés convertibles, des tables, des accessoires de literies et du linge de lit.
Horaires d'ouverture : lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h

516 avenue de Romans – 04 58 22 00 31

ON A VOTÉ
AU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

La ville a construit un budget responsable et volontariste, autour de 5 piliers :
- La poursuite des actions de solidarité envers les personnes les plus fragiles, séniors, familles...
- L'orientation vers un budget économe et tourné vers la transition environnementale,
- Le soutien aux activités et évènements sportifs et culturels associatifs,
- La concrétisation du renouvellement urbain de Saint-Marcellin,
- L'amélioration de la qualité de vie des Saint-Marcellinois.

La capacité d'autofinancement de la ville est supérieure à 2 M € en 2023. La situation très favorable d'un point de vue des indicateurs financiers permettra, en 2024, de conduire l'ambitieux et nécessaire programme d'investissement répondant aux objectifs du dispositif " Petites villes de demain ", de l'Opération de revitalisation du territoire et surtout aux besoins des Saint-Marcellinois et aux défis environnementaux, sociaux et économiques de demain. Cette situation permet d'envisager sereinement le recours à l'emprunt 2024.

EXONÉRATION DES FRAIS DE DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE DROIT DE PLACE

La ville est particulièrement attentive au soutien des commerces locaux, et ce, d'autant plus durant les travaux de requalification du centre-ville débutés en octobre 2023. Les travaux de requalification du centre ancien vont impacter l'occupation du domaine public en particulier les terrasses, les marchés et les étalages mobiles. Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur une exonération exceptionnelle de la redevance des terrasses et des droits de place des marchés du 1er janvier au 31 mai 2024 pour les marchés forains, exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour toute l'année 2024 pour les commerces disposant de terrasses situées sur les contre-allées du boulevard du champ de Mars, la place d'Armes ou la place Jean Vinay.

SECOND RÉSEAU DE CHALEUR BOIS

Ce second réseau de chaleur devrait représenter plus de 6,1 km de réseau et fournir une quantité d'énergie annuelle dépassant les 9,5 GWh avec un taux de couverture bois supérieur à 90 %. Ce projet est éligible au Fonds chaleur de l'Ademe. La ville va déposer une demande de subvention.

Info+ **Retrouvez les actes du conseil municipal sur www.saint-marcellin.fr**

opi

SAINT-MARCELLIN **AVENIR**

Chères Saint-Marcellinoises, chers Saint-Marcellinois

La majorité municipale toujours au service de ses habitants !

Changer le visage de Saint-Marcellin pour dynamiser notre ville et pour un meilleur cadre de vie : voilà le projet ambitieux que nous portons sans faillir !
Un projet ambitieux et responsable : sans augmentation des taux communaux d'imposition avec une situation saine des finances de la ville et en maintenant l'ensemble de nos services à la population.

Un autre objectif maintenir une offre de services culturels. Garder notre cinéma municipal Les Méliès ouvert est une de nos priorités.
Aussi, un appel à projet composé de critères objectifs clairs a été lancé. Une commission constituée d'élus de la majorité et d'élus des minorités a validé la candidature de la société Cinéode.
Le nouvel exploitant s'engage à maintenir des tarifs accessibles à tous, tout en proposant une programmation riche et variée intégrant l'Art et Essai destinée à promouvoir le cinéma indépendant et à renforcer le partenariat avec les acteurs locaux tels que les établissements scolaires, les associations....

Nous œuvrons pour l'intérêt général et restons stupéfaits face à la récupération politique engagée par certains groupes d'opposition cherchant une fois de plus à créer la polémique en surfant sur les peurs en utilisant les mensonges et la désinformation.

Les élus de la majorité

nions POLITIQUES

SAINT-MARCELLIN **POUR TOUS**

Chers concitoyens

La communauté de commune pèse de plus en lourd sur la vie locale sans qu'un réel débat ait lieu en son sein. Lors du vote du budget, son président m'a refusé la parole tout en me tutoyant, avec un manque d'éducation évident. Cela témoigne malheureusement du déni de démocratie qui règne dans cette assemblée.
Quand la démocratie recule les désastres approchent. Dans notre cas la dégradation des budgets nécessite cette année un cumul de plus de 15 millions d'€ d'emprunt. La seule justification a consisté à expliquer qu'on ne fera pas tous ces emprunts… Donc on vote des budgets mais on fera autre chose ! La loi impose pourtant des budgets sincères !…
L'indigence de cette argumentation explique le refus de débat du président qui tente de dissimuler la gravité de la situation.
Face à cela nous allons rester vigilant et vous invitons à assister à ces conseils communautaires qui sont publics il convient de le rappeler.
A l'heure où nous devons remettre cette tribune, le vote du budget communal n'a pas eu lieu. Les investissements envisagés sont inquiétants, ils ne correspondent pas à des besoins réels et malgré des subventions ils nécessiteront des emprunts massifs. Or les emprunts d'aujourd'hui sont les augmentations d'impôts de demain. Sur le Champ de Mars et la Place d'Armes, la démolition sans réemploi des terrasses en bois en parfait état, montre que le souci de développement durable de l'équipe en place n'est qu'une posture électoraliste.

Jacques Lascoumes, Lucille Vignon, Bruno Giardino, Sylvie Chapre

SAINT-MARCELLIN **DEMAIN**

Texte non parvenu dans les délais.

Noëlle Thaon, Jean-Luc Piquer, Isabelle Gauvin

SAINT-MARCELLIN **VERTE ET SOLIDAIRE**

Depuis début janvier, j'ai pris le relais de Jonathan dans le rôle de conseiller municipal. Je profite de cette tribune pour le remercier. Au sein de la liste, il nous paraissait judicieux de permettre à d'autres membres de partager la responsabilité, de s'impliquer en tant qu'élu local et de porter les valeurs de Saint Marcellin verte et solidaire. Ce sont avant tout celles de l'écologie et des solidarités.

Depuis le début de la mandature, les différentes minorités peinent à se faire entendre. Heureusement certains sujets semblent avoir été pris en compte. Par exemple, depuis deux ans, notre liste s'est efforcée de pointer le manque de transparence pour les subventions aux associations. Jusqu'à présent, il n'existe des critères d'octroi de subventions que pour le fonctionnement des associations sportives. La majorité, en organisant des concertations avec les associations non sportives, semble enfin avoir lancé un travail sur ces aspects. Il restera ensuite à trouver des solutions pour que les demandes de subventions actions (organisation d'événements et d'animations, …) soient attribuées de manière plus objective.

Dans les autres domaines, nos propositions restent pour l'instant lettre morte ou tout simplement des choix ont été faits sans que nous soyons à minima consultés : c'est le cas de l'aménagement de l'avenue de Provence, de la Saulaie et plus récemment du Champ de Mars …

Nous continuerons malgré tout à porter notre voix et celle de nos électeurs.

Samuel De Besses

SAINT-MARCELLIN **ÉCOLOGIQUE ET PROGRESSISTE**

J'aurai aimé débuter cette tribune par « Bonne année à tous ». Mais 2024 commence avec de mauvaises nouvelles !
Ni la baisse du pouvoir d'achat pour tous, ni le manque de recettes communales ne retient M. le Maire de vider les caisses et de nous endetter de 3,5 millions € d'emprunt pour boucler ces projets urbanistiques. Les économies ciblent la Culture, les Associations, l'Éducation, domaines non marchands qui ne lui garantissent pas la notoriété attendue.
M. le Maire veut nous persuader que Saint Marcellin est devenue « Chicago » ! Lors de ses vœux moroses, il annonce intervenir pour assainir la ville. Son plan contre l'insécurité, très proche de celui du RN, coûte plus de 600 000€ pour des caméras de vidéo-verbalisation, alors que la Gendarmerie annonce une petite délinquance en diminution en 2023. Cela renflouerait les caisses en verbalisant les automobilistes s'aventurant à St Marcellin.
Après avoir offert le local de Biocoop à la multinationale alimentaire Carrefour city qui saigne les agriculteurs, il offre le cinéma à un groupe national, avec l'aide d'un groupe d'opposition. Je crains un appel d'offre pour le Diapason dont la programmation dépérit alors que d'autres solutions existent sur le territoire.
Quant au Festival Barbara, aucune communication sur la programmation n'a encore été annoncée !
Triste époque, M. le Maire, vous détruisez la Culture, les Associations, l'Économie et vous jouez sur les peurs des habitants, cela me rappelle une autre triste époque de notre histoire…

Christophe Ghersinu

ON SORT !

MARS

6/03
› 19 H
MACBETH
Cie Le Contre PoinG
Théâtre
LE DIAPASON

8/03
JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES
DIFFÉRENTS LIEUX

15/03
› 20 H
GRANDIR
Cie Alter Ego(X)
Théâtre et documentaire
DIAPASON

20/03
JOURNÉE DE SENSIBILISATION MA BANQUE ET MOI : DES RELATIONS À VIE
1/3 LIEU NUMÉRIQUE
ET MAISON BEAUSOLEIL

22/03
› 20 H
HUMAN FLOW
Alfio Origlio
Musique
LE DIAPASON

23/03
› 15 H
CARNAVAL
Fiesta latina
PLACE D'ARMES

27/03
› 19 H
HANSEL ET GRETEL
Cie La Cordonnerie
Ciné-spectacle
LE DIAPASON

AVRIL

2 AU 12/04
EXPOSITION KAOUTEUR
Vernissage le 6 avril à 17 h
ESPACE SAINT-LAURENT

5/04
› 20 H
LES YEUX FERMÉS 2
LE DIAPASON

10/04
› 15 H
COMMENT ATTRAPER UNE ÉTOILE
D'après Olivier Jeffers
par la Cie Comme une étincelle
Théâtre visuel jeune public
LE DIAPASON

MAI

1ER/05
› 15 H 30 À 20 H 30
MERCREDI DU KIOSQUE
Marché de producteurs, artisans et créateurs
Concert à 18 h : Anthony Burton
PLACE D'ARMES

CINÉMA
Retrouvez la programmation sur ***www.saint-marcellin.fr***
20 bd Riondel

LES MÉLIÈS

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ
1 bd du champ de Mars
04 76 38 02 91

LA FABRIK des initiatives citoyennes
1/3 LIEU NUMERIQUE SAINT-MARCELLIN
Retrouvez les programmes de La Fabrik et du 1/3 lieu numérique sur le site de la ville

TOUTE L'ACTU SUR
WWW.SAINT-MARCELLIN.FR

Ville de Saint-Marcellin #ville2saintmarcellin